



Alain Terzian

Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

Rodolphe Belmer

Directeur Général de Canal+

Guillaume Canet

Président de la Cérémonie

sont heureux de vous convier à l'annonce des

Nominations pour les César 2012

L'ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le nom des nommés sera effectuée durant le petit-déjeuner de presse le vendredi 27 janvier.

et de vous présenter la

37^{ème} Cérémonie des César

qui aura lieu

le vendredi 24 février 2012 au Théâtre du Châtelet

avec pour Maître de Cérémonie

Antoine de Caunes

*La 37^{ème} Cérémonie des César sera diffusée en clair et en exclusivité sur **Canal+** vendredi 24 février 2012 à partir de 21h, en direct du Théâtre du Châtelet.*



Alain TERZIAN <i>Éditorial</i>	page 03
Rodolphe BELMER <i>Éditorial</i>	page 05
L'Académie et le vote pour les César	page 07
L'Académie et les Nommés	page 09
L'Affiche Officielle de la 37 ^{ème} Cérémonie	page 11
La 37 ^{ème} Cérémonie des César	page 12
La Nuit des César sur Canal+	page 13
Les autres Événements de l'Académie	page 14
L'Association pour la Promotion du Cinéma	page 21
Les Partenaires Officiels de l'Académie	page 22
Fournisseurs Officiels, Partenaires Techniques <i>et Remerciements</i>	page 23
Le Règlement de l'Académie	page 25
Procédure d'Accréditation Média à la Cérémonie <i>et aux autres Événements</i>	page 33



2011- L'année Incroyable !

Plus de 215 millions d'entrées dans les salles de cinéma en France en 2011 : un record absolu depuis 45 ans ! 2010 avait déjà été une très belle année, et 2011 vient confirmer l'engouement des français pour le cinéma. La production française a été très riche, avec l'émergence de talents passionnés, imprévisibles, voire improbables, qui ont pris le podium de vos cœurs, et la confirmation des grands noms qui acceptent volontiers ce challenge.

Pour les célébrer toutes et tous, je me réjouis de découvrir aujourd'hui, avec vous, les noms des nommés des 21 catégories des César ! Les membres de l'Académie des César ont voté, pour ce premier tour, parmi l'ensemble des personnes éligibles de l'année 2011, pendant plus de trois semaines. J'aurai l'honneur d'ouvrir les enveloppes cachetées par l'huissier de justice et d'en prendre connaissance comme vous, devant vous!

Pour mettre à l'honneur les nommés 2012, que je félicite déjà, l'Académie organisera plusieurs événements, dont le traditionnel Déjeuner des Nommés, ou, nouveauté 2012 - L'Année Cinéma César, deux semaines de projections non stop au Cinéma *Le Balzac* de tous les films nommés.

Nous célébrerons ensemble l'excellence du cinéma lors de la 37^{ème} Cérémonie des César, le 24 février prochain, sous la présidence du comédien et réalisateur, symbole de sa génération, Guillaume Canet. La promesse d'une soirée d'exception où toutes les surprises sont possibles et les émotions palpables, après une année de cinéma incroyable.

Premier acte aujourd'hui, donc, pour révéler les votes qui désigneront tous les finalistes de la grande soirée du 24 février.

Alain TERZIAN

Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

**Le Cinéma poursuit en 2011 son envolée exceptionnelle.**

Avec 215 millions d'entrées dans les salles - un record depuis quarante-cinq ans -, ces chiffres témoignent une nouvelle fois de l'appétit du public français pour le cinéma, et du talent des réalisateurs, comédiens et producteurs qui ont permis des œuvres originales et créatives. C'est la troisième année consécutive que le cinéma français dépasse nettement les 200 millions d'entrées. Une vitalité et une croissance qui étonnent et réjouissent dans un panorama mondial en demi-teinte.

C'est le succès de nos créateurs et de nos talents.

Je crois que c'est aussi le succès de notre système unique de financement des œuvres qui nous permet de développer une cinématographie riche, variée et qui prend des risques créatifs.

C'est aussi le succès de notre approche française d'éditorialisation des œuvres. Notre amour du cinéma, des cinémas et de ses talents que nous nous efforçons, avec passion et sans relâche, de faire partager au public dans les salles de cinéma et sur nos chaînes de télévision.

2011 a été une année très riche et très variée pour le cinéma français. Cela nous promet des César à suspense, qui, j'espère, attireront le public en grand nombre pour célébrer notre fête du cinéma français.

C'est avec fierté et plaisir que nous accompagnerons, pour la dix-neuvième année consécutive, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, en produisant cette 37^{ème} Cérémonie des César, le rendez-vous incontournable des passionnés de cinéma.

Rodolphe BELMER*Directeur Général de Canal+*



L'Académie et le vote pour les César

Fondée en 1976, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma rassemble aujourd'hui 4199 membres, professionnels confirmés issus de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels viennent se joindre plus de deux cents membres associés qui soutiennent le cinéma français dans le cadre de leur vie professionnelle.

Après l'Académie des Oscars et ses 5600 membres, c'est la deuxième plus importante Académie de cinéma au monde.

Le recensement des films et des professionnels

Le secrétariat de l'Académie recense de la façon la plus exhaustive possible l'ensemble des films sortis en salles durant l'année, ainsi que toutes les personnes y ayant collaboré.

Puis il regroupe auprès du CNC et des sociétés de production la somme des informations recueillies pour établir le "Guide des films de l'année".

Véritable panorama de l'année cinématographique, ce Guide présente l'ensemble des personnes et des films éligibles aux différentes catégories conformément au règlement de l'Académie.

Pour les César 2012, ce sont **555 films** et **3309 personnes** qui sont ainsi proposés au suffrage des membres de l'Académie.

La présentation des films aux membres de l'Académie

Afin d'aider ses membres à faire leurs choix de vote, l'Académie propose aux producteurs ou distributeurs plusieurs solutions pour faire découvrir ou redécouvrir les films éligibles.

Chacun des votants a reçu ainsi à son domicile, de novembre 2011 à janvier 2012, des invitations afin d'assister à des projections privées, ou des invitations gratuites pour des films encore à l'affiche.

Ils ont également reçu le "Coffret DVD César 2012", qui rassemble les films que leurs ayants-droit ont choisi de proposer en DVD.

Pour les courts métrages, l'Académie organise des projections, en salle, des films présélectionnés pour le César du meilleur film de court métrage et le César du meilleur film d'Animation, afin de faciliter le vote des membres de l'Académie. Ces films sont également tous présentés en copie DVD dans le "Coffret DVD César 2012".



L'organisation du vote

L'Académie propose une procédure de vote permettant à ses membres de choisir entre le vote par correspondance et le vote en ligne.

Cette procédure est organisée sous contrôle d'huissier et suivant les directives de l'Académie par la société Voxaly, l'un des meilleurs spécialistes français dans l'organisation d'élections, et respecte des critères de vote très rigoureux :

- Définition très précise du périmètre de l'électorat, réservé aux seuls membres actifs de l'Académie (s'étant acquittés de leur cotisation annuelle).
- Présentation exhaustive et équitable des personnes et des films éligibles.
- Garantie de l'anonymat des votes et de la non communication à aucun tiers du fichier des électeurs.
- Garantie de la confidentialité des résultats.

Le premier tour de vote va désigner les nominations pour chacun des vingt et un César (de ce côté-ci de l'Atlantique on dit les "nommés", de l'autre on parle de "nominees").

Le bulletin de vote et le "Guide Films" ont été envoyés aux membres le 3 janvier pour ce premier tour, clôturé le 19 janvier pour le vote par correspondance et le 26 janvier à 23h pour le vote en ligne.

Les résultats ont été dépouillés dans la nuit par VOXALY, sous contrôle d'huissier, pour être remis en main propre par l'huissier au Président de l'Académie ce jour, vendredi 27 janvier, qui en fera immédiatement la lecture publique en conférence de presse.

Les résultats complets des nominations seront mis en ligne sur le site de l'Académie dès la fin de la conférence de presse.

Un nouveau bulletin de vote sera envoyé le 6 janvier pour le second tour, clôturé le 17 février pour le vote par correspondance et le 24 février à 16h pour le vote en ligne, quelques heures avant le début de la 37^{ème} Cérémonie des César.

VOXALY disposera alors de quelques heures pour dépouiller les résultats, sous le contrôle d'huissier, qui se rendra ensuite au Théâtre du Châtelet pour remettre à chacun des remettants les enveloppes cachetées contenant le nom des lauréats.



L'Académie et les Nommés

Paroles de Nommés : Dès l'annonce des nominations, l'Académie réalisera pour chaque nommé une vidéo personnalisée :

- pour les nommés aux César d'interprétation, une bande-annonce montée à partir d'extraits du film pour lesquels ils ont été distingués.
- pour les autres nommés, un entretien mené par deux journalistes passionnés du 7^{ème} Art, NT. Binh et Christophe d'Yvoire, leur permettant de s'exprimer sur leurs parcours, leurs aspirations professionnelles, et plus généralement sur le cinéma d'aujourd'hui.

L'ensemble de ces vidéos sera mis en ligne en accès libre sur le site de l'Académie à partir du 11 février 2012.

Le Déjeuner des Nommés : Samedi 4 février, tous les nommés seront invités par le Président et les membres du Conseil de l'Académie à se retrouver au Fouquet's pour un déjeuner informel.

Chacun d'entre eux recevra à cette occasion son **Certificat officiel de Nomination** ainsi que le **Mode d'emploi Nommés** (Comment ai-je été distingué? Qui connaît les résultats? Que se passe-t-il le soir de la Cérémonie? Comment se déroule mon éventuel parcours de lauréat? Est-ce que je fais dorénavant partie de l'Académie ?...).

C'est également lors de ce déjeuner qu'aura lieu la **Photo des 25**, qui réunit l'ensemble des nommés pour les cinq César "Techniques".

La Générale des Nommés : Quelques jours avant la Cérémonie, tous les nommés seront conviés au Théâtre du Châtelet, sous la houlette bienveillante de Renaud Le Van Kim et de l'équipe de l'Académie, qui leur présenteront les arcanes du plateau et des coulisses de la Cérémonie.

L'Année Cinéma César : À compter du mercredi 8 février, et pendant deux semaines, l'ensemble des films ayant recueilli au moins une nomination va être présenté au Cinéma *Le Balzac*. Chaque film dispose de deux séances, attribuées par tirage au sort. Les projections sont ouvertes au public, et gratuites pour les membres de l'Académie.

Le Pass Nommés : Tous les nommés sont invités à la Cérémonie. La semaine précédant la Cérémonie, ils recevront le laissez-passer qui leur donnera accès :

- aux places d'orchestre qui leur sont attribuées **le soir de la Cérémonie**,
- au **Dîner de Gala** du Fouquet's,
- à **La Party** qui clôturera la soirée.

CÉSAR2012



conférence de presse

vendredi 27 janvier 2012



Vendredi 24 février 2012

37^e cérémonie
CÉSAR2012 

Théâtre du Châtelet
en clair sur CANAL+ à partir de 21h

Annie Girardot
César de la Meilleure Actrice
pour *Docteur Françoise Gailland* de Jean-Louis Bertuccelli
2^{ème} Cérémonie des César, 19 février 1977

Photogramme extrait du film
Rocco et ses frères de Luchino Visconti (1960)
© 1960 - TFI Droits Audiovisuels, WAC

37^{ème} Cérémonie
CÉSAR

© Académie des Arts et Techniques du Cinéma

L'affiche de la 37^{ème} Cérémonie des César est téléchargeable sur le site officiel de l'Académie.

11 ...

Académie des Arts et Techniques du Cinéma
Service de Presse
Tél. 01 53 64 07 48
presse@academie-cinema.org
www.academie-cinema.org

Canal+
Sophie Fracchia / Aurore Gonnet
Tél. 01 71 35 24 68 / 01 71 35 28 96
sophie.fracchia@canal-plus.com
aurore.gonnet@canal-plus.com
www.canalplus.fr



La 37^{ème} Cérémonie des César

Vendredi 24 février à 21h, au Théâtre du Châtelet, **Alain Terzian**, Président de l'Académie, accueillera les mille trois cent invités de la 37^{ème} Cérémonie des César, dont le Ministre de la Culture et de la Communication, **M. Frédéric Mitterand**, ainsi que l'ensemble des nommés.

Après la traditionnelle minute de silence, en souvenir des artistes et des techniciens du cinéma français disparus durant l'année écoulée, **Guillaume Canet**, Président de la Cérémonie, prononcera son discours de bienvenue, pour le terminer par la phrase rituelle "Je déclare ouverte la 37^{ème} Cérémonie des César".

Antoine de Caunes, Maître de Cérémonie, prendra ensuite le relais pour orchestrer l'attribution des précieuses statuettes, découvrant en même temps que les invités le contenu des vingt et une enveloppes cachetées que **Maître Armengaud Gatimel**, huissier de justice, aura personnellement remises à chacun des remettants, en main propre, quelques instants seulement avant leur ouverture sur scène.

César d'Honneur

Cette année c'est **Kate Winslet** à qui l'Académie a choisi de remettre un César d'Honneur, au nom de l'ensemble des membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et de leur Président **Alain Terzian**.

Kate Winslet a été particulièrement remarquée pour ses rôles dans les films *Titanic*, *Raison et Sentiments*, *Little Children*, *Les Noces Rebelles*, *Eternal Sunshine of The Spotless Mind* ainsi que dans *Le Liseur* (Oscar de la Meilleure Actrice en 2009).

Elle est actuellement sur les écrans français dans le film de **Roman Polanski** *Carnage*, et vient de recevoir le Golden Globe de la Meilleure Actrice dans un téléfilm pour sa performance dans *Mildred Pierce*.

Hommage à Annie Girardot

Le 28 février dernier, **Annie Girardot** nous quittait. Quinze ans plus tôt, en Février 1996, alors qu'elle reçoit le César du meilleur second rôle pour les *Misérables* de **Claude Lelouch**, elle avait bouleversé les invités de la Cérémonie : "Je ne sais pas si j'ai manqué au cinéma français, mais le cinéma français m'a manqué. Follement, éperdument, douloureusement...". C'est au nom de tout le cinéma français que l'Académie lui rendra hommage.

La Cérémonie se terminera avec la remise du César du Meilleur Film par le Président de la Cérémonie, **Guillaume Canet**.



37^{ème} nuit
des CÉSAR

CANAL+

VENDREDI 24 FEVRIER 2012

19H10 **LE GRAND JOURNAL - SPECIALE CESAR**

Présenté par Michel Denisot, en direct et en clair

Les nominations et les enjeux de la 37^e cérémonie des César sont commentés par l'équipe du GRAND JOURNAL. En duplex depuis le théâtre du Châtelet, Laurent Weil suit l'arrivée des personnalités et nous dévoile à chaud leurs premières impressions.

21H00 **37^e CEREMONIE DES CESAR**

Présentée par Antoine de Caunes

Diffusion en clair, en direct et en exclusivité

Rediffusion sur CANAL+CINEMA, samedi 25 février à 16H50

SAMEDI 25 FEVRIER 2012

11H35 **APRES LES CESAR 2012 (42')**

Présenté par Laurent Weil, en clair

A l'issue de la cérémonie, Laurent Weil a recueilli les réactions spontanées des lauréats. L'occasion de revoir les meilleurs moments de la soirée.

37^e NUIT DES CESAR SUR CANALPLUS.FR

CANAL+ propose cette année une expérience inédite autour des César 2012 à travers un dispositif digital dédié accessible sur le Web et les tablettes via

<http://www.canalplus.fr/cesar>.

Dès le 27 janvier, les internautes pourront y découvrir la liste complète des artistes et des films nommés accompagnée de vidéos exclusives, faire leurs propres pronostics et participer aux conversations sur les César par le biais du hashtag #cesar2012 relayé sur Twitter et Facebook.

Le vendredi 24 février, pendant la cérémonie diffusée en clair sur CANAL+, CANALPLUS.FR et Facebook, les spectateurs pourront prolonger l'expérience en partageant leurs commentaires sur Twitter et en lisant les tweets de VIP en direct de la salle et du backstage de la cérémonie. Ils pourront également découvrir de nombreux bonus (tapis rouge, réaction des lauréats sur scène et en coulisses, photos exclusives, meilleurs moments de la soirée), accessibles au fil de la cérémonie via <http://www.canalplus.fr/cesar>.

Pour patienter jusqu'à cette soirée de prestige, les internautes sont invités à participer à un grand concours de pronostics : Quel film, THE ARTIST, POLISSE, LA GUERRE EST DECLAREE, INTOUCHABLES..., rejoindra au palmarès des César DES HOMMES ET DES DIEUX ? Quels acteur et actrice succéderont à Sara Forestier et Eric Elmosnino, couronnés l'an passé ? Les paris sont ouverts...

Et retrouvez également sur CANALPLUS.FR de nombreux bonus consacrés à la grande fête du cinéma français : réactions des nommés, interviews et clip des révélations, pronostics de personnalités ainsi que les meilleurs moments des précédentes éditions.

#CESAR2012



Les autres Événements de l'Académie

- "César et Techniques"** page 15
La Soirée
Remise du 2^{ème} Trophée César & Techniques
Présentation du Guide et de la Mosaïque "César & Techniques"
Lundi 9 janvier 2012
- "Révélation 2012"** page 16
Le Clip
L'Exposition Photo et l'Album Collector
Le Dîner des Révélation
Lundi 16 janvier 2012
- "Produire, disent-ils..."** page 17
Le Dîner des Producteurs
Remise du Prix Daniel Toscan du Plantier
Remise du Coffret des "Guides de l'Académie 2012"
Lundi 20 février 2012
- "Mémoire de César"** page 18
Présentation du septième livre de la collection autour de Michael Lonsdale,
César 2011 du meilleur second rôle
Vendredi 17 février 2012
- "Après la Cérémonie"** page 19
Le Dîner de Gala
La Party
Vendredi 24 février 2012
- "Les Nuits en Or"** page 20
La Tournée
Le Panorama
Le Séjour
Le Dîner des Nuits en Or
Mai et juin 2012



"César & Techniques"

S'il existe des festivals et des prix pour les films, pour les acteurs, les auteurs, les réalisateurs qu'elle va récompenser, seule l'Académie s'est donnée comme règle de distinguer de la même manière les métiers dits "techniques", reconnaissant ainsi le rôle décisif joué par l'ensemble de ceux que l'on appelle les "techniciens du cinéma".

La Soirée

L'Académie donne chaque année une soirée en l'honneur des métiers techniques du cinéma distingués par les César, et des sociétés de prestations techniques de la filière.

Organisée en partenariat avec la FICAM, et avec le soutien du Groupe AUDIENS, cette soirée à laquelle étaient conviés les 838 techniciennes et techniciens éligibles pour les César Techniques 2012, a eu lieu lundi 9 janvier 2012 au "Club Haussmann".

Le Trophée

L'Académie a remis pour la deuxième année le **Trophée César & Techniques**, qui rappelle les liens étroits qui unissent les professionnels du cinéma à leurs prestataires techniques.

Parmi les quatre entreprises qui avaient été présélectionnées par le Comité Industries Techniques de l'Académie, les professionnels éligibles pour les César Techniques 2012 ont élu le lauréat, la société **MIKROS IMAGE**.

Le Guide et la Mosaïque

Le **Guide César & Techniques 2012** répertorie l'ensemble des professionnels éligibles pour les cinq César 2012 de la Photo, du Son, des Décors, des Costumes, et du Montage, ainsi que les prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

Il est complété par sa déclinaison photométrique, **la Mosaïque**, sous forme d'un kaléidoscope des portraits des techniciennes et techniciens qui se sont prêtés au jeu.

Le **Guide César & Techniques 2012** a été remis à l'ensemble des invités présents à la soirée du 9 janvier. **La Mosaïque** étant quant à elle mise en ligne le soir même.



“Révélations 2012”

Cette année ce sont 31 comédiennes et comédiens sur lesquels le Comité Révélations de l'Académie a voulu attirer l'attention des membres de l'Académie, afin de faciliter leur vote du premier tour, sans caractère d'obligation, pour les César du meilleur espoir féminin et masculin.

Pour la septième année, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, avec son Partenaire Officiel CHAUMET, organise le projet “Révélations 2012”, qui a pour vocation de donner un coup de projecteur sur ces jeunes actrices et acteurs, parmi lesquels se trouvent peut-être celles ou ceux qui incarneront le cinéma français de demain.

Le Clip

Le **Clip Révélations 2012** a été diffusé dans plus de quatre cents salles de cinéma en France du 18 au 25 janvier 2012, avec le soutien de Screenvision.

Il a été réalisé cette année par **Jean-Baptiste Mondino**.

L'Expo Photo et l'Album Collector

Jean-Baptiste Mondino a également réalisé un travail photographique autour de ces jeunes interprètes qui a été dévoilé le lundi 16 janvier 2012 dans les Salons du Joaillier Chaumet place Vendôme, et a fait l'objet d'un **Album Collector** numéroté, offert aux invités du Dîner des Révélations.

Les photos de l'Album sont également consultables en ligne sur les sites de l'Académie et de Chaumet.

Le Dîner des Révélations

À l'issue du vernissage de l'exposition photo et de la présentation du clip “Révélations 2012”, ces jeunes talents, accompagnés de leurs invités et des parrains et marraines de cinéma qu'ils s'étaient choisis, ont été reçus au **Dîner des Révélations** donné par l'Académie et Chaumet dans les Salons de l'Hôtel Le Meurice, le lundi 16 janvier 2012.



“Produire, disent-ils...”

Dîner des producteurs

Pour la cinquième année consécutive, grâce à l'appui fidèle de la BNP PARIBAS, Partenaire Officiel de l'Académie, un dîner en l'honneur des productrices et des producteurs de l'année ainsi que de leurs invités aura lieu le lundi 20 février 2012, dans les salons de l'Hôtel George V.

Prix Daniel Toscan du Plantier

Producteur de cinéastes majeurs de notre temps comme Maurice Pialat, Satyajit Ray ou Federico Fellini, Président d'Unifrance Film International de 1988 à 2003, Président de l'Académie des César de 1992 à 2003, Daniel Toscan du Plantier fait partie des producteurs qui ont marqué l'histoire du cinéma français.

C'est en hommage à sa mémoire que l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a créé en 2008 le *Prix Daniel Toscan du Plantier*. Ce prix distingue la productrice ou le producteur qui aura marqué l'année cinématographique.

La remise du **Prix Daniel Toscan du Plantier** aura lieu lors du Dîner des Producteurs.

Le Coffret des Guides de l'Académie

Chaque année, l'Académie approfondit le travail de recensement de celles et de ceux qui ont fait les films de l'année. Les *Guides de l'Académie*, dont la vocation initiale est de faciliter le vote des membres de l'Académie, deviennent de fait des outils de repérage des compétences de plus en plus appréciés.

Ils rassemblent aujourd'hui, pour l'ensemble des films sortis en salles durant l'année 2011 :

Guide Films : l'ensemble des fiches artistique, technique, et production des films.

Guide César & Techniques : les chefs de postes à la Photo, au Son, aux Décors, aux Costumes et au Montage, éligibles aux César au sens du Règlement de l'Académie, ainsi que des prestataires techniques avec lesquels ils ont collaboré.

Guide César & Production : les sociétés de productions déléguées des films, avec les productrices et producteurs.

Guide César & Scénario : les scénaristes et les réalisateur(trice)s qui ont écrit les scénarios des films.

Le Coffret 2012 des Guides de l'Académie, regroupant les quatre guides sera remis par l'Académie aux productrices et producteurs invités.

Chacun des guides est mis en ligne sur le site de l'Académie, en accès public et gratuit.



"Mémoire de César"

Depuis maintenant six années, l'Académie laisse carte blanche à un éditeur indépendant, Les Éditions de l'Œil, pour créer chaque année un livre sur un lauréat de l'année précédente.

Le vendredi 17 février 2012 sera présenté à la presse, dans les salons du Fouquet's, le septième livre de la Collection :

"MICHAEL LONSDALE, DES HOMMES ET DES MOTS", autour de Michael Lonsdale, César du meilleur second rôle 2011 pour son interprétation du rôle de Frère Luc dans le film *Des Hommes et des Dieux*.

"Quel est le point commun entre Samuel Beckett et James Bond ? Entre Marguerite Duras et Steven Spielberg, entre Claude Régy et Hibernatus ?

Le dénominateur commun entre un chapelier masochiste aimant se faire fouetter les fesses nues par son assistante sous le regard de quatre moines (Le Fantôme de la liberté de Luis Bunuel), et frère Luc, vieux médecin généreux et dévoué exerçant dans un monastère de Tibhirine, Algérie, au début des années 1990, quand le pays s'embrase (Des Hommes et des Dieux de Xavier Beauvois) ?

Michael Lonsdale, comédien à tout (bien) faire du théâtre et du cinéma de ces soixante dernières années, se raconte ici à travers ses rencontres, ses personnages, ses amitiés, ses travaux et ses jours, de A comme Atchoum à Z comme Zoo Story, en passant bien sûr par C comme César, qu'il se vit attribuer en 2011.

Montant sur la scène recevoir sa récompense, il regarda la statuette avec un petit sourire et lui adressa un inimitable : "Ah ! Te voilà, petit coquin..." Et poursuivit : "Dans ce métier, on croit être quelqu'un, on s'aperçoit qu'on est plusieurs. Si j'ai voulu être comédien, c'est parce que je me supportais mal en tant que Michael Lonsdale et qu'il fallait que je sois quelqu'un d'autre. De ce côté, c'est assez réussi... Quant à savoir qui l'on est vraiment, je raconterai simplement, qu'invité par l'archevêque de Strasbourg pour parler Des Hommes et des Dieux, je me suis retrouvé dans la cathédrale devant 1200 personnes... Et l'archevêque, finissant son petit discours d'introduction, dit : "Maintenant, je vais laisser la parole à Michael Jackson..." Rien ne pouvait me faire plus plaisir." C'est ce "plusieurs en un seul" et ce "qui on est vraiment", ces hommes et ces mots de toute une vie, que raconte délicieusement Michael Lonsdale au fil des pages et des lettres de ce livre."

Les 6 premières éditions de Mémoire de César ont déjà donné lieu aux ouvrages suivants :

"RENDONS À CÉSAR" autour de Gilles Porte, César du meilleur premier film 2005

"LES PROMENEURS" autour de Michel Bouquet, César du meilleur acteur 2006

"DIRE LADY" autour de Pascale Ferran, César du meilleur film 2007

"L'ESPOIR EST FÉMININ" autour de Hafsia Hersi et de Sandrine Bonnaire, César du meilleur espoir féminin 2008 et César du meilleur espoir féminin 1984

"LES PLAGES D'AGNÈS" autour d'Agnès Varda, César du meilleur film documentaire 2009

"TOUTES PREMIÈRES FOIS" autour de Riad Sattouf, César du meilleur premier film 2010



"Après la Cérémonie"

Pour ceux dont vous allez entendre le nom tout à l'heure, la Cérémonie sera le point d'orgue d'une longue attente qui a commencé vers la fin de l'année dernière. Le dénouement de ce suspense ne durant que le temps d'une phrase, l'Académie propose à tous les nommés, lauréats ou non, de prolonger ensemble cet instant pendant les heures qui suivent la fin de la Cérémonie, et de partager jusqu'au petit matin cette soirée dédiée au cinéma français.

En leur honneur, l'Académie organise le Dîner de Gala et La Party.

Le Dîner de Gala

Le Dîner de Gala annuel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma clôture la saison des Prix de la production cinématographique française 2011.

Au côté des partenaires de l'Académie, les représentants de tous les corps de métier du 7^{ème} Art seront invités par le Conseil d'Administration et son Président Alain Terzian, en présence de Frédéric Mitterand, Ministre de la Culture et de la Communication, de Guillaume Canet, Président de la Cérémonie, et de Kate Winslet, César d'Honneur, à célébrer les talents du cinéma français et tout particulièrement ceux qui viennent de recevoir les prestigieux trophées.

Le Dîner de Gala aura lieu le vendredi 24 février 2012 au restaurant Le Fouquet's à l'issue de la Cérémonie des César.

La Party

À ceux qui ont encore les yeux ouverts, l'Académie propose de terminer la nuit à La Party. Organisée avec la complicité amicale d'Albane Communications, La Party aura lieu cette année à L'Arc.



“Les Nuits en Or”

Ce projet est l’occasion pour l’Académie de participer à l’échange entre les cultures du monde entier, en soutenant la diffusion des films des cinéastes qui réaliseront les films de demain.

Elle organise ainsi, en mai et juin 2012, la 6^{ème} Édition des Nuits en Or, grâce à l’appui fidèle de Renault, Partenaire Officiel de l’Académie, et avec le soutien des Laboratoires Eclair et de CMC – LVT, Partenaires Techniques.

La Tournée

En mai et juin, l’Académie vient à la rencontre du grand public et des exploitants, dans dix salles en France et dix salles en Europe et dans le monde.

Le temps d’une soirée, l’Académie et la salle de cinéma qui accueille la Tournée invitent le public à une soirée cinéma exceptionnelle, constituée des meilleurs films sélectionnés parmi l’ensemble des films de court métrage qui viennent d’être primés par leurs Académies Nationales de Cinéma, et ouverte par le César 2012 du meilleur film de court métrage.

Le Séjour

Tous les réalisateurs des courts métrages sélectionnés pour la Tournée sont invités à Paris par l’Académie pour trois jours de rencontres professionnelles, et pour présenter leurs films au public parisien.

Leur séjour se termine par un dîner donné en leur honneur à l’UNESCO, accompagnés des marraines et parrains de cinéma qu’ils se sont choisis parmi les artistes du cinéma français.

Le Dîner des Nuits en Or

Le lundi 18 juin 2012, l’Académie organise, à l’UNESCO, le Dîner de Gala des Nuits en Or, en l’honneur des réalisateurs de la Tournée et de leurs marraines et parrains de cinéma.

Le Panorama

Du 18 au 20 juin 2012, l’Académie présente au public parisien les meilleurs courts métrages du monde.

Une quarantaine de courts métrages, tous primés l’année précédente dans leurs Académies Nationales, seront ainsi projetés durant trois jours dans la grande salle de cinéma de l’UNESCO. Ouvert au public.

Le programme complet des Nuits en Or sera bientôt disponible sur le site de l’Académie



L'Académie est régie par une association 1901, l'Association pour la Promotion du Cinéma. Créée spécialement à cet effet par Georges Cravenne en 1974, cette association est constituée de l'ensemble des français ayant reçu un Oscar, du président du CNC (en fonction), et de treize personnalités professionnelles du cinéma français.

Membres de l'Association pour la Promotion du Cinéma / Liste au 30 septembre 2011

Jean-Jacques ANNAUD, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1977</i>	Didier LAVERGNE, <i>Maquilleur, Oscar du meilleur maquillage, 2007</i>
Charles BERLING, <i>Comédien</i>	Michel LEGRAND, <i>Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1968</i>
Juliette BINOCHE, <i>Comédienne, Oscar du meilleur second rôle féminin, 1996</i>	Claude LELOUCH, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur scénario, 1966</i>
Bertrand BLIER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1979</i>	Jean-Xavier de LESTRADE, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2001</i>
Françoise BONNOT, <i>Chef monteuse, Oscar du meilleur montage, 1969</i>	Tonie MARSHALL, <i>Réalisatrice</i>
Serge BOURGUIGNON, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1963</i>	Margaret MENEGOZ, <i>Productrice</i>
Jean Claude CARRIERE, <i>Scénariste, Oscar du meilleur court métrage, 1962</i>	Moshé MIZRAHI, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1977</i>
Nicolas CHARTIER, <i>Producteur, Oscar du meilleur film, 2009</i>	Jeanne MOREAU, <i>Comédienne, ancienne présidente de l'Association, Oscar d'honneur, 1996</i>
Caroline CHAMPETIER, <i>Directrice de la photographie</i>	Marcel OPHULS, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 1988</i>
COSTA GAVRAS, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1969</i>	Roman POLANSKI, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur réalisateur, 2002</i>
Marion COTILLARD, <i>Comédienne, Oscar de la meilleure actrice, 2007</i>	Philippe POLLET-VILLARD, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 2007</i>
Jean-Loup DABADIE, <i>Scénariste, ancien président de l'Association</i>	Denis PONCET, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 2001</i>
Yves DARONDEAU, <i>Producteur, Oscar du meilleur documentaire, 2005</i>	Alain ROCCA, <i>Producteur</i>
Pierre ETAIX, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1962</i>	Philippe ROUSSELOT, <i>Chef Opérateur, Oscar de la meilleure photo, 1992</i>
Eric GARANDEAU, <i>Directeur général du CNC</i>	Pierre SCHOENDOERFFER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire, 1967</i>
Laurent GREGOIRE, <i>Agent artistique</i>	Nicolas SCHMERKIN, <i>Producteur, Oscar du meilleur court-métrage d'animation, 2009</i>
Robert GUEDIGUIAN, <i>Réalisateur</i>	Dominique SEGALL, <i>Attaché de Presse</i>
Gilles JACOB, <i>Président du Festival de Cannes</i>	Alain TERZIAN, <i>Producteur</i>
Luc JACQUET, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur documentaire 2005</i>	Danièle THOMPSON, <i>Réalisatrice & Scénariste</i>
Sam KARMANN, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur court métrage, 1992</i>	Pierre UYTTERHOEVEN, <i>Scénariste, Oscar du meilleur scénario, 1966</i>
Bertrand de LABBEY, <i>Agent artistique</i>	Joële van EFFENTERRE, <i>Chef monteuse</i>
Philippe LABRO, <i>Réalisateur & Scénariste</i>	Régis WARGNIER, <i>Réalisateur, Oscar du meilleur film étranger, 1992</i>
Francis LAI, <i>Compositeur de musique, Oscar de la meilleure musique écrite pour un film, 1970</i>	

Conseil d'administration

Charles BERLING	Laurent GREGOIRE	Margaret MENEGOZ
Françoise BONNOT	Robert GUEDIGUIAN	Jeanne MOREAU
Serge BOURGUIGNON	Gilles JACOB	Alain ROCCA
Jean Claude CARRIERE	Bertrand de LABBEY	Pierre SCHOENDOERFFER
Caroline CHAMPETIER	Philippe LABRO	Alain TERZIAN
COSTA GAVRAS	Francis LAI	Danièle THOMPSON
Jean-Loup DABADIE	Michel LEGRAND	Pierre UYTTERHOEVEN
Pierre ETAIX	Claude LELOUCH	Joële van EFFENTERRE
Eric GARANDEAU	Tonie MARSHALL	

Bureau

Président : M. Alain TERZIAN
Vice-Présidents : Mme Danièle THOMPSON et M. Philippe LABRO
Secrétaires Généraux : Mme Margaret MENEGOZ et M. Gilles JACOB
Trésorier/Secrétaire : M. Alain ROCCA



Partenaires Officiels *de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma*

L'Académie a souhaité réunir autour d'elle quelques entreprises partenaires désireuses de s'impliquer fortement dans le monde du cinéma en s'associant à l'ensemble des actions de l'Académie.

Quatre sociétés prestigieuses, entretenant chacune un lien privilégié avec le cinéma français, que l'Académie des César tient à remercier pour leur précieux soutien.

**BNP PARIBAS****CHAUMET**
PARIS*Fouquet's*

de L'HÔTEL FOUQUET'S BARRIÈRE

**RENAULT**

DRIVE THE CHANGE



Fournisseurs Officiels de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma



Partenaires Techniques de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma





Partenaires Institutionnels de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma



Remerciements Particuliers

Screenvision
Thierry Pasquet

Unesco
Eric Falt



Règlement de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

L'Académie des Arts et Techniques du Cinéma a pour but de récompenser les réalisations les plus remarquables du cinéma en leur conférant chaque année un trophée appelé "César" (d'après le nom du sculpteur qui en a réalisé la statuette), pour encourager la création cinématographique et attirer sur elle l'attention du public.

Les "César" sont attribués annuellement, à l'issue d'un vote des membres de l'Académie et au cours d'une Cérémonie qui a lieu à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, en présence de l'ensemble des nommés. Celle-ci fait l'objet d'une retransmission télévisée dans le cadre d'une émission intitulée "La Nuit des César".

Chapitre I

Article 1

Peuvent être membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (ci-après désignée l'Académie) tous les professionnels du cinéma français en ayant expressément fait la demande par écrit auprès du Secrétariat de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Secrétariat de l'Académie), dont la candidature est soutenue par au moins deux parrains membres de l'Académie et remplissant, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent, les conditions suivantes :

/ Collège des Acteurs : les personnes ayant contribué en qualité d'acteur ou d'actrice dans des rôles significatifs au cours des cinq années précédant leur demande d'admission à au moins cinq films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collège des Réalisateurs : les personnes ayant réalisé au cours des cinq années précédant leur demande d'admission au moins deux films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collège des Auteurs : les personnes ayant contribué en qualité de scénaristes, co-scénaristes, ou dialoguistes au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film". Ainsi que les personnes ayant contribué en qualité de compositeurs de musique au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à l'écriture de musiques originales pour la sonorisation d'au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collèges des Techniciens : les personnes ayant contribué, au cours des cinq années précédant leur demande d'admission, à la réalisation d'au moins trois films cinématographiques de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film", à l'un des postes suivants :

- Premier Assistant Réalisateur ;
- Directeur de Production, de Postproduction ou Administrateur de Production ;
- Régisseur Général ;
- Directeur de la Photographie ou Cadreur ;
- Chef Décorateur, Ensemblier ou Accessoiriste ;
- Chef Opérateur du Son ou Perchman ;
- Chef Monteur ;
- Chef Maquilleur ;
- Chef Mixeur ;
- Chef Costumier ou Créateur de Costumes ;
- Chef Coiffeur ;
- Chef Truquiste ou Directeur des Effets Spéciaux ;
- Scripte ;
- Chef Machiniste ;
- Chef Electricien.

/ Collège des Producteurs : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de société de production de films de long et court métrages ayant participé en qualité de Producteur Délégué à la production de trois films de long métrage ou cinq films de court métrage au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission; ou Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux de sociétés ayant participé en qualité de coproducteur à la production de cinq films de long métrage au cours des cinq années précédant l'année de leur demande d'admission.



/ Collège des Distributeurs, Exportateurs et Courtiers en films : Gérants, Présidents, Directeurs Généraux ou Directeurs de la Distribution d'une société de distribution, d'exportation ou de courtage de films, soit ayant distribué en salles, au cours des trois années précédant l'année de la demande d'admission, au moins trois films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film", soit titulaire d'autres mandats de commercialisation pour au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" au cours des cinq années précédant la demande d'admission.

/ Collège Industries Techniques : Gérants, Présidents ou Directeurs Généraux d'une entreprise de prestation technique ayant contribué, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collège des Agents Artistiques : personnes titulaires d'une licence d'agent artistique et représentant au moins trois membres de l'Académie à la date de la demande d'admission.

/ Collège des Directeurs de Casting : personnes ayant contribué en qualité de directeur de casting (inscription au générique), au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la réalisation d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collège des Attachés de Presse : Attachés de Presse indépendants ou responsables d'un département presse dans une société de distribution, ayant contribué en qualité d'Attaché de Presse, au cours des trois années précédant la demande d'admission, à la promotion d'au moins cinq films de long métrage admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film".

/ Collège des Exploitants de salles de cinéma : L'Association pour la Promotion du Cinéma a donné mandat à la Fédération Nationale des Cinémas Français de centraliser pour son compte les candidatures provenant des exploitants de salles de cinéma désireux de faire partie de l'Académie. Ce mandat s'exercera dans le cadre des critères définis chaque année par l'Association, étant d'ores et déjà entendu que pourront également être candidats au titre de ce Collège les personnes n'exerçant pas effectivement la profession d'exploitant de salles à la date de la candidature et occupant les fonctions suivantes :

- Les présidents et les délégués généraux des syndicats professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique ;
- Les membres représentatifs des branches professionnelles, comprenant notamment des représentants de la grande, de la moyenne et de la petite exploitation, ainsi que des représentants de la branche "Art et essai" ;
- Les membres des commissions de la Fédération.

Article 2

Sur proposition du Président ou du Secrétaire Général, le Conseil d'Administration de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Conseil de l'Académie) peut inviter certaines personnalités, professionnelles ou non professionnelles, qui se sont signalées par leurs actions en faveur du cinéma, à faire une demande d'admission auprès du Secrétariat de l'Académie. Ces personnalités deviendront membres à part entière après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

Article 3

Toutes les personnes ayant fait l'objet d'une nomination pour un "César" et ayant expressément et par écrit manifesté auprès du Secrétariat de l'Académie leur intérêt pour devenir membre de l'Académie, deviendront membres à part entière de l'Académie après avoir retourné au Secrétariat de l'Académie le bulletin d'admission dûment complété et signé.

Article 4

Afin de leur permettre de prendre part aux activités de l'Académie et notamment au vote pour l'attribution des "César", les membres de l'Académie sont invités à faire part au Secrétariat de l'Académie de tout changement d'adresse.

Article 5

Dans le cadre des activités de l'Académie et notamment de l'organisation du vote pour l'attribution des "César", certaines informations concernant les membres de l'Académie font l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les membres disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès de l'Académie.



La liste des membres de l'Académie ne peut être communiquée à aucun tiers, y compris un membre de l'Académie. Par exception à cette règle, la liste pourra être communiquée par le Secrétariat de l'Académie, dans le cadre de la réalisation des activités de l'Académie, aux seules entreprises avec qui l'Académie aura concédé par contrat écrit l'exécution de certaines tâches impliquant de disposer de cette liste pour mener à bien lesdites tâches. Les entreprises concernées devront dans ce cas signer une clause de confidentialité spécifique à ces informations, et mettre en place dans la mesure du possible des systèmes tampons pour l'utilisation effective des informations contenues dans cette liste.

Les membres de l'Académie souhaitant démissionner de l'Académie doivent en faire la demande par lettre recommandée A/R, adressée au Secrétariat de l'Académie.

Article 6

Chaque membre de l'Académie s'acquitte d'une cotisation annuelle à l'Association pour la Promotion du Cinéma. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Conseil de l'Académie.

Tout membre de l'Académie qui n'a pas payé sa cotisation annuelle ne recevra pas le matériel de vote de l'année suivante, ni les divers documents écrits et audiovisuels édités par l'Académie pour faciliter ce vote, et ne participera pas audit vote. Au bout de trois années consécutives de défaut de règlement, le membre concerné sera considéré comme démissionnaire d'office et radié en conséquence de la liste des membres de l'Académie, sauf décision contraire et motivée prise par le Conseil de l'Académie.

Article 7

Tout membre de l'Académie définitivement condamné par la justice française pour avoir participé à une action de piratage audiovisuel à partir des copies de films remises chaque année dans le cadre de l'organisation du vote sera immédiatement radié de l'Académie.

Chapitre II

Article 1

Un "César" est attribué chaque année dans chacune des différentes catégories suivantes :

- meilleur acteur ;
- meilleure actrice ;
- meilleur acteur dans un second rôle ;
- meilleure actrice dans un second rôle ;
- meilleur espoir féminin ;
- meilleur espoir masculin ;
- meilleur réalisateur ;
- meilleur film ;
- meilleur premier film ;
- meilleur film documentaire ;
- meilleur film d'animation ;
- meilleur scénario original ;
- meilleure adaptation ;
- meilleure musique originale ;
- meilleurs décors ;
- meilleure photo ;
- meilleur son ;
- meilleur montage ;
- meilleurs costumes ;
- meilleur film étranger ;
- meilleur film de court métrage.

Article 2

Des "César" d'honneur peuvent être décernés chaque année, sur proposition du Président ou du Secrétaire Général de l'Académie.

Article 3

A) Sont admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" tous les films de long métrage d'initiative française (production majoritaire française) et d'expression originale française, au sens de la réglementation française.



Pour pouvoir concourir, ces films doivent avoir reçu l'agrément de production délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie, et avoir obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des "César" et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans cette salle.

Sont également admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film", les films français de long métrage ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture, ayant bénéficié du soutien financier à l'industrie des programmes audiovisuels dans les conditions fixées par le décret du 2 février 1995, qui, à titre exceptionnel et dans le cadre du décret du 9 novembre 2001, ont obtenu l'agrément de distribution délivré par le Directeur Général du Centre National de la Cinématographie au plus tard le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des "César". Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des "César" et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

Toutefois, un film ne remplissant pas les conditions visées à l'article 3.A ci-dessus mais dont les composantes artistiques et techniques sont majoritairement françaises, peut après étude par le Bureau de l'Association pour la Promotion du Cinéma (ci-après désigné le Bureau de l'Académie) être admis à concourir pour l'attribution du "César du meilleur film". Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

B) Sont admis à concourir pour le "César du meilleur film étranger", les films ne remplissant pas les conditions de nationalité visées à l'Article 3-A ci-dessus, et ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la Culture. Ces films doivent par ailleurs être sortis en salle entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant celle de la remise des "César" et avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale pendant au moins une semaine dans au moins une salle de cinéma du secteur commercial de la région parisienne.

C) Pour les "César" attribués à des personnes physiques, seules sont admises à concourir, les personnes ayant contribué dans l'une au moins des catégories définies à l'article 1 de ce chapitre à la réalisation et à la production d'un film admis à concourir pour le "César du meilleur film".

D) Pour faciliter le vote du premier tour pour le "César du meilleur espoir féminin" et le "César du meilleur espoir masculin", le Comité Révélation propose aux membres de l'Académie, de façon indicative et non obligatoire, une présélection d'un nombre maximum de seize actrices et de seize acteurs choisis à l'issue d'un vote préliminaire dudit Comité. Le Comité Révélation est composé de directeurs de casting, membres de l'Académie ayant de par leurs métiers un accès privilégié et une connaissance particulière de la distribution artistique sur des films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du "César du meilleur film". La liste des membres du Comité Révélation est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

E) Pour le "César du meilleur film de court métrage", seuls sont admis à concourir les douze films sélectionnés par le Comité Court Métrage de l'Académie.

La sélection des douze films est faite parmi les films français :

- ayant, pour un format 35 mm, une longueur inférieure à 1 600 mètres, ou pour les œuvres cinématographiques une durée de projection inférieure à une heure ;
- ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1er juillet 2010 et le 30 juin 2011.

Le Comité Court Métrage est composé de personnalités du monde du cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage. La liste du Comité Court Métrage est approuvée annuellement par le Conseil de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

F) Pour le "César de la meilleure musique originale", seules sont admises à concourir les personnes ayant créé spécifiquement pour un film admis à concourir pour le "César du meilleur film", une ou des compositions musicales avec ou sans paroles :

- dont la durée représente au moins 50 % de la durée totale de musique mixée à l'image ;
- dont la durée mixée à l'image est supérieure à 10 % de la durée totale du film ;
- dont la composition a été assurée par une ou deux personnes au plus, ou par un groupe de personnes constitué préalablement à la mise en production du film.

Le Bureau de l'Académie se réserve un droit de dérogation pour le cas de musiques originales qui ne répondent pas strictement aux critères ci-dessus, mais dont le Bureau de l'Académie aura estimé après étude qu'elles sont légitimes à concourir pour l'obtention du prix.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées, et être accompagnée d'une lettre de la SACEM approuvant cette demande de dérogation. Cette dernière condition étant impérative.



G) Sont admis à concourir pour le "César du meilleur scénario original" tous les films pouvant concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" et dont le scénario est une œuvre originale au sens de la réglementation française.

Pour le "César de la meilleure adaptation", sont admis à concourir tous les films pouvant concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" et dont le scénario est l'adaptation d'une œuvre originale préexistante littéraire, cinématographique, télévisuelle, ou musicale, au sens de la réglementation française.

H) Sont admis à concourir pour le "César du meilleur premier film" tous les films de long métrage de fiction éligibles au "César du meilleur film" (hors les films de long métrage concourant au "César du meilleur film documentaire" ou au "César du meilleur film d'animation"), et réalisés par une personne n'ayant jamais occupé auparavant la fonction de réalisateur ou de co-réalisateur sur un film de long métrage de fiction sorti en salle de cinéma.

I) Sont admis à concourir pour le "César du meilleur film documentaire" tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" et dont le caractère est déclaré comme "documentaire" par la société en charge de la production déléguée et le réalisateur.

Les films documentaires ayant été diffusés à la télévision avant leur sortie en salle ne seront pas éligibles.

Toutefois, par exception à cette règle, pourront être admis à concourir, après étude par le Bureau de l'Académie, les films de ce type qui auront fait l'objet d'une carrière remarquable dans les festivals de cinéma.

Toute demande de dérogation devra être adressée par écrit au Secrétariat de l'Académie par la société de production déléguée du film concerné, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la remise des trophées.

J) Sont admis à concourir pour le "César du meilleur film d'animation" tous les films dont la durée de prises de vues réelles est inférieure à 25% de la durée totale du film et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- tous les films de long métrage pouvant concourir pour l'attribution du "César du meilleur film" et dont le genre est déclaré comme "animation" par la société en charge de la production déléguée du film;
- tous les films de long métrage ayant obtenu l'agrément de production du CNC en étant de production minoritaire française et de coproduction majoritaire européenne, pouvant concourir au "César du meilleur film étranger" et dont le genre est déclaré comme "animation" par la société de coproduction française;
- les films de court métrage d'animation, au nombre maximum de douze, choisis parmi les films de court métrage répondant aux critères de sélection du "César du meilleur film de court métrage" et présélectionnés par le Comité Animation de l'Académie.

Le Comité Animation est composé de personnalités du monde du Cinéma, membres de l'Académie ayant de par leurs fonctions un accès privilégié et une connaissance particulière de la production des films de court métrage d'animation. La liste du Comité Animation est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de l'Académie et déposée au Secrétariat de l'Académie.

Article 4

À l'exception des "César d'honneur", les "César" sont attribués par un vote secret à deux tours des membres de l'Académie.

Le vote se fait par correspondance ou sur internet.

Le Secrétariat de l'Académie veillera à ce que l'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes soit effectué sous contrôle d'huissier assermenté. Il pourra décider de confier l'exécution des dites procédures, en totalité ou en partie à une entreprise spécialisée, garantissant le même type de contrôle. Dans ce cas, le choix de cette entreprise devra être validé chaque année en temps utile par le Conseil de l'Académie.

Le premier tour du vote détermine les "nominations", c'est-à-dire les personnes ou les films ayant obtenu, sous réserve des dispositions des articles 6 et 7, le plus grand nombre de suffrages. Les nominations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie, à l'exception :

- du "César de la meilleure actrice" où les nominations sont au nombre de 7 ;
- du "César du meilleur acteur" où les nominations sont au nombre de 7 ;
- du "César du meilleur réalisateur" où les nominations sont au nombre de 7 ;
- du "César du meilleur film" où les nominations sont au nombre de 7 ;
- du "César du meilleur film étranger" où les nominations sont au nombre de 7, 2 nominations étant réservées aux films étrangers en langue française, et 5 nominations étant réservées aux films étrangers en langue autre que française.
- du "César du meilleur film d'animation" où les nominations sont au nombre de 5, 2 nominations étant réservées aux films d'animation de court métrage, et 3 nominations étant réservées aux films d'animation de long métrage.

Au premier et au second tour de vote, l'ensemble des membres de l'Académie vote dans chaque catégorie.

Le vote final détermine parmi les films et les personnes ayant obtenu une nomination à l'issue du premier tour, celui ou celle qui, obtenant le plus grand nombre de voix, se verra attribuer le "César".



Article 5

En même temps que les bulletins de vote pour le premier tour, le Secrétariat de l'Académie adresse à tous les membres de l'Académie un guide films présentant les informations suivantes :

- a) la liste des films admis à concourir pour le "César du meilleur film" ainsi que la liste des personnes ayant participé à la réalisation de ces films dans chacune des catégories des "César" ;
- b) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le "César du meilleur film" des éventuelles autres catégories de "César" attribués à un film pour lesquelles le film est éligible (premier film, film documentaire, film d'animation);
- c) l'indication pour chacun des films admis à concourir pour le "César du meilleur film" des éventuelles autres catégories de "César" attribués à une personne pour lesquelles un ou plusieurs collaborateurs du film concerné remplissent les conditions d'éligibilité (musique originale, scénario, adaptation);
- d) la liste des films admis à concourir pour le "César du meilleur film étranger" comportant pour chacun des films concernés l'indication s'ils sont de langue française ;
- e) la liste des acteurs et des actrices proposés à titre indicatif par le Comité Révélation ;
- f) la liste des courts métrages choisis par le Comité Court Métrage pour concourir au "César du meilleur film de court métrage".
- g) la liste des courts métrages choisis par le Comité Animation et des longs métrages pour concourir au "César du meilleur film d'animation".

L'Association pour la Promotion du Cinéma sera seule décisionnaire de la façon dont seront mises en pages ces informations, et ne peut être tenue pour responsable des titres qui lui auraient échappés, ni de toute autre omission ou erreur figurant dans ce guide films.

En plus de ce guide films, le Secrétariat de l'Académie propose à ses membres plusieurs dispositifs de visionnage des films, en accord avec les ayants-droit des films. Ces dispositifs veillent à respecter une équité totale entre les différents ayants-droit, tant en ce qui concerne les processus techniques, que les chartes graphiques et les envois aux membres.

Ils sont validés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Académie.

De manière générale, l'Académie ne peut être tenue responsable du fait qu'un ou plusieurs de ses membres n'auraient pas pu visionner tout ou partie des films proposés à leur vote.

Article 6

Nul ne peut faire l'objet de plus d'une nomination individuelle dans chaque catégorie. Si, à l'issue du premier tour, une personne obtient des voix sur plusieurs films dans une même catégorie, elle sera nommée uniquement pour le film pour lequel elle aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Article 7

Si, à l'issue du premier tour, un acteur ou une actrice obtient, pour un même film, suffisamment de voix pour être nommé, dans plusieurs catégories "interprétation", à savoir : meilleur(e) acteur(rice), meilleur(e) acteur(rice) dans un second rôle, ou meilleur espoir (masculin ou féminin), il ou elle sera nommé(e) uniquement dans la catégorie pour laquelle il ou elle aura obtenu le pourcentage de vote le plus important (nombre de suffrages obtenus divisé par le nombre de suffrages décomptés pour la catégorie).

Article 8

Dans le cas où plusieurs personnes occuperaient la même fonction pour un même film (hors les "César" d'interprétation), elles pourront être nommées ensemble si elles respectent les conditions suivantes :

- pour réalisation, musique, photo, décors, montage, costumes, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme occupant la même fonction et qu'elles soient citées de façon identique au générique du film;
- pour scénario et adaptation, à la condition que ces personnes soient identifiées dans le dossier d'agrément du film comme co-auteurs du scénario ou de l'adaptation, qu'elles soient parties aux contrats de cession de droits d'auteur du film enregistrés au RPCA, et que ces personnes soient citées de façon identique au générique du film;



- pour la production, à la condition que la société de production que représente la personne soit identifiée dans le dossier d'agrément du film comme production déléguée ou co-production déléguée, dans la limite maximum de deux sociétés, et que les personnes concernées soient citées de façon identique au générique du film;
- pour le son, seront nommés simultanément, lorsque ces postes sont remplis, les 3 chefs de postes suivants : chef opérateur du son, chef monteur son, chef mixeur son (dans la limite d'une personne par poste).

Les cas particuliers seront arbitrés par le Secrétariat de l'Académie, dont les décisions seront définitives et ne seront pas susceptibles d'appel.

Chapitre III

Article 1. Annonce des nominations

Les nominations des personnes et des films en lice pour chaque Cérémonie sont dévoilées lors d'une conférence de presse qui a lieu au plus tard quatre semaines avant la Cérémonie de remise des César.

Article 2. Diplôme de nomination

Le Secrétariat de l'Académie réalise pour chaque nomination un diplôme officiel de nomination, qui est remis :

- aux personnes nommées pour les nominations attribuées à des personnes ;
- au réalisateur et au producteur délégué pour les catégories meilleur film, meilleur premier film, meilleur film documentaire, meilleur film de court métrage et meilleur film d'animation ;
- au réalisateur, et au co-producteur français pour le meilleur film étranger (dans le cas où il n'y a pas de co-producteur français, les diplômes sont remis au réalisateur et au distributeur français) ;

Les diplômes sont remis personnellement à l'occasion d'une réception à laquelle auront été conviées l'ensemble des personnes nommées (ci-après le ou les "nommé(s)"). En cas d'absence de la personne concernée, à réception de sa demande, effectuée par écrit, le diplôme lui sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée sur la demande. Le diplôme ne pourra en aucun cas être remis à un tiers.

Article 3. Préparation de l'intervention sur scène

Le Secrétariat de l'Académie propose aux nommés un dispositif d'accompagnement leur permettant de prendre connaissance des conditions dans lesquelles se déroulera la Cérémonie des César, et leur éventuelle montée sur scène pour recevoir un César.

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les lauréats à réussir leur intervention sur scène, tout en respectant la limite du temps imparti pour leur intervention en direct. Il comporte les propositions suivantes :

- Le Secrétariat de l'Académie proposera à chaque nommé de faire réaliser une interview biographique autour de son parcours professionnel, qui sera ensuite mise en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie;
- Le Secrétariat de l'Académie réalisera un document (le Mode d'Emploi Nommés) décrivant le déroulement de la Cérémonie des César pour les nommés, depuis leur arrivée sur le lieu de la Cérémonie (pour tous les nommés) jusqu'à la fin du parcours en coulisse (pour les lauréats). Ce document mettra tout particulièrement l'accent sur l'importance de la qualité des interventions des lauréats sur scène et détaillera précisément leur parcours en coulisse. Il sera remis à tous les nommés à l'occasion de la réception de remise des diplômes de nominations;
- Le Secrétariat de l'Académie fera ses meilleurs efforts, (dans la mesure des disponibilités de la salle accueillant la Cérémonie des César), pour disposer de la salle durant quelques heures, pouvoir y accueillir les nommés et les présenter au(x) maître(s) de Cérémonie, à l'occasion des répétitions, afin de permettre aux nommés de se familiariser au parcours complet d'un lauréat, et au(x) maître(s) de Cérémonie de bien faire comprendre aux nommés l'importance du respect d'un temps limité d'intervention sur scène.

Article 4. Parcours plateau

Le Secrétariat de l'Académie informera les nommés et le(s) maître(s) de Cérémonie des consignes prévues pour leur parcours sur le plateau, dans le cas où ils seraient lauréats.



Ces consignes sont les suivantes :

Montée sur scène :

- Pour le "César du meilleur film" : le producteur puis le réalisateur du film seront appelés sur scène, dans cet ordre, et disposeront du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le "Mode d'Emploi Nommés", et qu'ils se seront répartis entre eux à leur gré.
 - Pour les autres "César" attribués à des films : le réalisateur du film sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le "Mode d'Emploi Nommés".
 - Pour les "César" attribués à des personnes physiques : le lauréat sera appelé sur scène, et disposera du temps de parole sur scène qui aura été indiqué dans le "Mode d'Emploi Nommés".
- Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un César, elles seront toutes appelées sur scène.

Prise de parole :

Les lauréats disposeront de deux temps de parole distincts :

- * Un premier sur scène, devant les caméras de captation du direct.

Ce premier temps est destiné principalement au public de télévision qui assiste en direct à l'émission.

Il devra respecter la durée qui aura été indiquée dans le "Mode d'Emploi Nommés". Dans le cas de plusieurs lauréats pour un César, ils devront se répartir entre eux la durée du temps de parole allouée au César concerné.

- * Un deuxième temps, immédiatement après leur intervention sur scène, devant les caméras et le journaliste du studio d'interview de l'Académie situé derrière la scène.

Ce deuxième temps n'est pas limité en durée, et est destiné à être mis en ligne en accès libre sur le site Internet de l'Académie. Ces interviews pourront également être présentées en totalité ou en extraits comme "bonus" dans la captation de la Cérémonie que l'Académie envoie à tous ses membres à l'issue de la Cérémonie.

Parcours médias:

Le Secrétariat de l'Académie signalera à chaque lauréat les obligations médiatiques auxquelles l'Académie lui demande de bien vouloir répondre à l'issue de son intervention sur scène. A cette fin, le Secrétariat de l'Académie exercera un contrôle strict de l'ensemble des médias qui seront accrédités dans les "coulisses" de la Cérémonie, afin que ces obligations médiatiques respectent l'intimité et la tranquillité des lauréats.

Accompagnement plateau des lauréats :

Le Secrétariat de l'Académie mettra en place un système d'accompagnement personnalisé pour chacun des lauréats, dès leur sortie de scène, pour les aider à gérer la suite de leur parcours.

Article 5. Attribution des Statuettes

Le "César du meilleur film" est remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film. Un "César" sera également remis au réalisateur de ce film, sauf si celui-ci a obtenu le "César du meilleur réalisateur" pour le même film.

Le "César du meilleur premier film" est remis au réalisateur du film. Un "César" sera également remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film.

Le "César du meilleur film d'animation" est remis au réalisateur du film. Un "César" sera également remis au(x) producteur(s) délégué(s) du film.

Le ou les producteurs délégués pouvant prétendre aux dispositions ci-dessus devront être identifiés comme tels dans le dossier d'agrément de production du film.

Il sera remis une seule statuette par société de production déléguée, identifiée comme telle dans le dossier d'agrément (soit au maximum 2 statuettes en cas de co-production déléguée).

Dans le cas où, au(x) producteur(s) délégué(s) du meilleur film, du meilleur premier film, ou du meilleur film d'animation, s'ajoutent un ou plusieurs coproducteurs d'autres sociétés en coproduction, identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film, celui-ci ou ceux-ci pourront demander de recevoir également une statuette, sous réserve d'en acquitter le coût.

Le "César du meilleur film étranger" est remis au réalisateur du film. S'il existe un coproducteur français bénéficiant de l'agrément du CNC, un "César" sera également remis au coproducteur français ainsi qu'au producteur délégué étranger (si celui-ci en fait la demande), identifiés comme tels dans le dossier d'agrément du film.

Le "César du meilleur film documentaire" et le "César du meilleur film de court métrage" sont remis au réalisateur du film.

Pour les "César" remis à des personnes physiques, il sera remis une statuette à chaque lauréat. Dans le cas où plusieurs personnes seraient lauréates d'un même César, il sera remis une statuette à chacun des lauréats.



Procédure d'Accréditation Média à la Cérémonie

37^{ème} Cérémonie des César, Vendredi 24 février 2012

La demande d'accréditation se déroulera en 2 étapes.

Etape 1 / La demande d'accréditation en ligne sur le site www.academie-cinema.org, Espace Presse

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre demande **avant le 17 février 2012** :

Comme demandé sur le site, merci d'y joindre :

- La lettre officielle sur papier à entête du média, signée de votre Rédacteur en Chef ou Directeur vous mandatant pour couvrir la 37^{ème} Cérémonie des César.
- Vos parutions, reportages, concernant la 36^{ème} Cérémonie des César.
Il est indispensable pour votre demande d'accréditation et pour l'éventuelle attribution d'emplacements réservés à la presse, (sur l'arrivée Tapis Rouge, Photo-call, Cérémonie) que vous nous adressiez vos parutions ou vos sujets diffusés sur des supports audiovisuels, l'an dernier.

S'il s'agit d'une première demande d'accréditation, merci de nous envoyer (Courrier) :

- / Un exemplaire de votre publication avec son tirage et sa périodicité
- / Ou un DVD de votre émission de TV.
- / Ou un CD de votre émission de Radio.

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité de nous présenter votre dossier complet. Passé la deadline du 17 février 2012, plus aucune demande d'accréditation ne sera acceptée.

Attention : *Cette demande de votre part n'entraîne pas obligatoirement votre accréditation.*

Etape 2 / La confirmation de votre demande

Pour les médias concernés : la presse écrite, les photographes, les Radios.

Un courrier de confirmation accompagné de votre accréditation (badge) vous sera envoyé.

Les accréditations des équipes TV seront remises le 24 février 2012 au Théâtre du Châtelet. Vous recevrez, avec votre courrier de confirmation, votre convocation et l'heure pour le retrait de l'accréditation.

Vous pourrez trouver toutes les informations liées à l'actualité de l'Académie des César sur notre site internet officiel :

www.academie-cinema.org - rubrique Presse



Accréditation aux autres Événements

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire d'accréditation en ligne (www.academie-cinema.org, *espace presse*) correspondant aux prochains événements organisés par l'Académie :

- **Déjeuner des Nommés**, samedi 4 février 2012
- **Sortie du livre Mémoire de César N°7**, vendredi 17 février 2012
- **5^{ème} Prix Daniel Toscan du Plantier**, lundi 20 février 2012

Nous restons à votre disposition, en espérant vous compter parmi les journalistes présents lors de la 37^{ème} Cérémonie des César ainsi qu'à l'occasion des divers événements que l'Académie organise tout au long de l'année.

Nous vous remercions de votre présence à cette conférence de presse et vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Le secrétariat de l'Académie